

*Les lettres d'actualité – Italie*

## *Regards sur l'économie italienne*

*La lettre économique et financière – 17 janvier 2018*

### SOMMAIRE

#### **FOCUS : Loi de finances italienne pour 2018 : les principales mesures**

##### CONJONCTURE ECONOMIQUE

- *L'inflation s'établit à +1,3% en moyenne en 2017 selon les estimations provisoires de l'ISTAT*

##### ECONOMIES ET FINANCES PUBLIQUES LOCALES

- *Les régions de Campanie et du Molise enregistrent les plus fortes croissances de PIB en 2016*
- *Les régions Piémont et Ligurie engagent à leur tour des négociations pour le transfert de compétences*

##### SECTEUR FINANCIER

- *La Banca Carige a mené à bien à la fin de 2017 une augmentation de capital de 544 Md€*
- *L'autorité de supervision européenne rencontre les représentants des banques italiennes*
- *Signature d'un accord-cadre italo-iranien pour financer des projets en Iran à hauteur de 5 Md€.*

#### LE TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

##### TABLEAU DE BORD

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	3 <sup>e</sup> trim. 2017	+1,7%	↗	Inflation IPCH (g.a.)	déc. 2017	+1,0%	↘
Taux de chômage	nov. 2017	11,0%	↘	Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	déc. 2017	+0,5%	→
Taux de chômage des jeunes	nov. 2017	32,7%	↘	Production industrielle (g.a.)	nov. 2017	+2,2%	↘

Source : données ISTAT

## FINANCES PUBLIQUES : LA LOI DE FINANCES POUR 2018

**La loi de finances italienne prévoit un ensemble de mesures nouvelles pour un montant estimé à 22,5 Md€**

La loi de finances pour 2018 (loi n° 205 du 27 décembre 2017) prévoit un montant total de budget de l'Etat (dépenses courantes et dépenses en capital, hors remboursements d'emprunt) à **624,6 Md€ en 2018, 622,6 Md€ en 2019 et 626 Md€ en 2020**. Le budget 2018 est ainsi en hausse de 2,4% par rapport à 2017 (hors opérations financières, qui incluaient en 2017 l'impact de la création du fonds de 20 Md€ pour les banques en difficulté). Du côté des recettes, est prévue en 2018 une augmentation des recettes fiscales (508,3 Md€, +2,7%), en particulier en matière de TVA, qui compenserait la baisse attendue des autres produits et ressources non fiscales (68,6 Md€, -9,7%). Le déficit budgétaire s'établit à -43,3 Md€ en 2018, contre -34,8 Md€ prévus pour 2017 (-23,9 Md€ et -14,1 Md€ prévus pour 2019 et 2020). Le besoin de financement se réduit à 273 Md€ pour 2018 (-10,7% par rapport à 2017) puis à 266 Md€ en 2019 et 246 Md€ en 2020. La loi de finances fixe les plafonds en matière de solde net à financer et de recours aux marchés financiers respectivement à -45,47 Md€ et 274 Md€ pour 2018.

La loi de finances prévoit un ensemble de mesures nouvelles de soutien aux investissements privés, de lutte contre la pauvreté, d'aide à l'emploi, en particulier pour les jeunes, dont le montant total est estimé à 22,5 Md€ par le ministère de l'économie et des finances italien, pour qui cette loi de finances poursuit une stratégie de soutien de la croissance et de soutenabilité des finances publiques (cf. [communication du ministère de l'économie et des finances sur la loi de finances pour 2018](#)).

**Principales mesures de la loi de finances italienne pour 2018**

<b>Mesures en faveur de la croissance économique</b>	
<b>Neutralisation de la hausse des taux de TVA</b>	Neutralisation totale en 2018 et partielle en 2019 des hausses de taux de TVA et des droits d'accise programmées par la loi de finances 2015 (14,9 Md€ en 2018 et 6,1 Md€ en 2019 de moindres recettes) et reconduite pour 2018 du gel des hausses des taxes additionnelles régionales et provinciales décidées au niveau local (sans impact budgétaire)
<b>Fréquence 5G</b>	Appel d'offres de 2,5 Md€
<b>Mesures en faveur des investissements des entreprises</b>	
<b>Suramortissement des investissements</b>	Réduction de l'amortissement des investissements dans les équipements industriels introduit dans la LF pour 2016 de 140% à 130%, et augmentation de 150% pour l'amortissement des immobilisations sur les contenus à haute technologie (portant le taux à 250%).
<b>Nuova Sabatini</b>	Refinancement à hauteur de 300 M€ pour la période 2018-2019 pour les financements aidés pour les PME qui investissent dans de nouvelles machines, installations et équipements, dont 30% doit être réservé aux investissements Industrie 4.0.
<b>Formation numérique du personnel</b>	Crédit d'impôt de 40% pour la formation numérique des salariés (coût de la mesure : 250 M€).
<b>Mesures pour le soutien aux exportations</b>	
<b>Promotion des exportations et des investissements dans les pays qualifiés à haut risque par le GAFI (dont Iran)</b>	L'agence publique Invitalia peut opérer comme une institution financière, avec le support technique de SACE (assureur-crédit public italien), pour financer, garantir et assurer les risques non commercialisables, avec la garantie de l'Etat. Les opérations et catégories de risques assurables seront définies par l'Etat (CIPE). Un fonds ad hoc et créé pour couvrir la garantie de l'Etat avec une dotation initiale de 120 M€ pour 2018.
<b>Mesures fiscales</b>	
<b>Web Tax</b>	Prélèvement de 3% à compter de 2019 sur le montant des transactions réalisées par les prestataires de services numériques

	(résidents ou non) hors e-commerce qui effectuent plus de 3 000 transactions en un an.
<b>Redevance télévisée</b>	Le montant de la redevance ( <i>canone RAI</i> ) est confirmé à 90 euros. Une prime est prévue en cas d'acquisition d'une télévision en vue du nouveau digital terrestre.
<b>Mesures en faveur de l'emploi</b>	
<b>Mesure en faveur de l'embauche des jeunes</b>	Réduction des charges sociales de 50% pour les 3 premières années de CDI, pour un montant max de 3.000 €/an. Cette disposition est valable pour les embauches en CDI en 2018 de jeunes moins de 35 ans et, à compter de 2019, de moins de 29 ans. Exonération totale des charges pour les employeurs qui embauchent dans le Sud ou des apprentis ou étudiants qu'ils employaient préalablement en alternance.
<b>Mesure en faveur de l'emploi public</b>	1,7 Md€ pour le renouvellement des contrats des agents publics, y compris les enseignants, gelés depuis 10 ans, avec une augmentation des rémunérations de 85€ par mois. Des dotations sont prévues pour la titularisation des enseignants (50 M€ en 2018 et 150 M€ en 2019).
<b>Universités</b>	Embauche de 1 500 chercheurs pour les universités et centres de recherche
<b>Lutte contre la fraude</b>	
<b>Paiement des salaires</b>	Introduction de l'obligation de traçabilité pour le paiement des salaires par les employeurs.
<b>Déductions fiscales pour l'utilisation des moyens de transport public</b>	Les abonnements bus, métro et trains sont déductibles à hauteur de 19% jusqu'à 250€.
<b>Retraites</b>	
<b>Retraites</b>	Extension du champ d'application des personnes pouvant partir à la retraite avant 67 ans ( <i>APE sociale</i> ) : les catégories de travail pénible passent de 11 à 15. Pour les femmes actives, réduction d'un an par enfant (max 2 ans). Le paiement des retraites au 1 <sup>er</sup> jour du mois devient structurel.
<b>Mesures en faveur de la famille et contre la pauvreté</b>	
<b>Réduction du coût des visites médicales spécialisées</b>	Dotation de 60 M€. Les personnes à faibles revenus, les enfants et les personnes âgées pourront bénéficier d'une réduction de 10€ sur les visites chez des spécialistes.
<b>Prime de naissance</b>	Instauration d'une prime de naissance de 80€/mois pendant un an pour l'année 2018, sous condition de revenu < à 25 000 € par an. Le montant double en cas de revenu < à 7 000 € par an.
<b>Déductions fiscales pour les enfants</b>	Extension du champ d'application. A compter du 01/01/2019, le montant de revenu qui peut être déduit pour les enfants à charge jusqu'à 24 ans passe de 2.840 € à 4.000 €. Pour les autres membres de la famille à charge, le montant reste à 2.840 €.
<b>Fonds pour les locations</b>	Dotation de 20 M€ pour 2 ans pour intégrer les loyers des revenus les plus bas
<b>ReI - Lutte contre la pauvreté</b>	Dotation de 300 M€ pour 2018, de 700 M€ en 2019 et de 900 M€ en 2020, pour soutenir le revenu d'inclusion ( <i>reddito di inclusione dit ReI</i> ) qui entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018.
<b>Fonds pour les personnes qui gardent des malades à la maison</b>	Dotation de 60 M€ pour 2018-2020 pour soutenir les personnes qui ont à leur charge des personnes malades
<b>Secteur bancaire</b>	
<b>Fonds de dédommagement des victimes de crises bancaires</b>	Institution d'un fonds de 100 M€ (25 M€ pour 2018, 2019, 2020 et 2021) aux fins d'indemnisation des victimes de vente abusive de produits bancaires reconnues par décision de justice. Ce fonds sera notamment utilisé dans les cas associés à la liquidation de

	quatre banques en novembre 2015 (Carichieti, Banca Marche, Carife, Banca Etruria) et des banques vénitiennes (Banco popolare di Vicenza et Veneto Banca), le fonds opérant dans la limite de sa dotation et selon l'ordre chronologique de présentation des demandes.
<b>Environnement</b>	
<b>Bonus vert</b>	Réduction d'impôt de 36% de la dépense jusqu'à 5.000 € pour les interventions de restructuration et irrigation des jardins et zones vertes d'unités immobilières et dans les espaces collectifs des immeubles.
<b>Requalification énergétique et parasismique des bâtiments</b>	Prorogation de la réduction d'impôt de 65% en 2018 pour la majorité des interventions ; diminution du taux à 50% sur les fenêtres et certains équipements. Majoration jusqu'à 85% pour les travaux énergétiques et parasismiques combinés qui permettent le gain de deux classes de performance. Création d'un fonds de garantie des travaux, portabilité de la réduction d'impôt vers les entreprises de travaux.
<b>Divers</b>	
<b>Tarifs des professions</b>	La mesure dite « <i>equo compenso</i> », introduite par le <i>decreto fiscale</i> de novembre 2017, est étendue toutes les professions même non réglementées. Les honoraires doivent être proportionnels à la quantité et à la qualité du travail réalisé.
<b>Plages et taxis</b>	L'obligation de lancement d'un appel d'offres pour les concessions d'occupation du sol public prévue le droit européen est reportée à 2020. La réforme des services de taxi et NCC est reportée à 2019.
<b>Bonus culture</b>	Dotation de 290 M€ pour proroger en 2018 et en 2019 la carte de 500€ pour les jeunes, résidents en Italie, qui ont 18 ans. Ce bonus permet d'acheter des livres, de la musique et des billets de théâtre, concerts, cinéma, musées et cours de formation.
<b>Crédit d'impôt pour les librairies</b>	CI pour un montant maximum de 20.000 €, limité à 10.000 € pour les librairies « non indépendantes ». Le crédit est calculé en fonction des impôts locaux comme l'IMU (taxe foncière) la TASI (taxe sur les services) et la TARI (taxe sur le ramassage des ordures).

## CONJONCTURE ECONOMIQUE

### **L'inflation s'établit à +1,3% en moyenne en 2017**

Selon les [estimations de l'ISTAT \(16 janvier 2018\)](#), l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a augmenté de +1,3% en moyenne en 2017 après trois années de relative stagnation (-0,1% en 2016, +0,1% en 2015 et +0,2% en 2014). Cette évolution tient principalement à une hausse importante des prix des produits alimentaires et boissons sans alcool (+2,0% par rapport à 2015), des transports (+3,4%) et de logement (+1,8% y inclus eau et énergie). L'inflation sous-jacente s'établit à +0,8%, après +0,5% en 2016. Le taux d'inflation italien se rapprocherait ainsi du [taux d'inflation moyen de la zone euro \(+1,4% selon Eurostat\)](#).

## ECONOMIES ET FINANCES PUBLIQUES LOCALES

**Les régions Campanie et Molise enregistrent les plus fortes croissances en 2016**

La croissance en volume a été supérieure à la moyenne nationale (+0,9%) en Campanie (+3,2%), dans le Molise (+2,8%), dans la province autonome de Bolzano (+2,2%), en Emilie-Romagne (+1,9%), en Lombardie (+1,2%) et dans le Latium (+1,0%). L'Ombrie enregistre les plus mauvais résultats (-1,3%) avec la Sardaigne (-0,9%), la Ligurie (-0,4%) et la Sicile (-0,1%) selon [l'ISTAT - comptes économiques territoriaux pour 2016](#).

Le Mezzogiorno reste la zone géographique dans laquelle le PIB par habitant est le plus faible (environ 18 200 euros en nominal, contre 27 719 euros au niveau national et 34 200 euros dans le Nord-ouest).

La part de l'industrie dans la valeur ajoutée est plus importante en Emilie-Romagne (26,1%), dans le Vénétie (+26%), la Basilicate (25,5%) et les Marches (25,5%) que dans les autres régions. Dans le Latium, le secteur tertiaire compte pour 85% dans la valeur ajoutée régionale.

**Les régions Piémont et Ligurie engagent à leur tour des négociations pour le transfert de compétences**

Après consultation de leurs conseils régionaux respectifs, les régions Piémont et Ligurie ont décidé d'engager à leur tour des négociations avec l'Etat pour obtenir le transfert de certaines compétences au titre de l'article 116 de la Constitution italienne. Lors de la [rencontre des présidents de ces régions avec le secrétaire d'Etat pour les affaires régionales, Gianclaudio Bressa, le 11 janvier 2018](#), il a été convenu que les deux régions seraient associées aux négociations déjà en cours avec l'Emilie-Romagne, la Lombardie et la Vénétie (cf. Regards sur l'économie italienne de décembre 2017).

## SECTEUR FINANCIER

**La Banca Carige a mené à bien à la fin de 2017 une augmentation de capital de 544 Md€**

Le groupe *Carige*, neuvième banque italienne par sa taille, qui connaît des difficultés financières depuis 2013, a mené à bien à la fin 2017 une augmentation de capital de 544 M €. L'augmentation de capital, qui visait 560 M€, a été lancée fin novembre 2017 et s'est déroulée en deux temps, avec une première opération clôturée le 6 décembre qui a permis à la banque de collecter 377 Md€, laquelle a été complétée d'un second tour, permettant à la banque une collecte totale de 544,35 M€ au 22 décembre. La structure de l'actionnariat de la banque en a été modifiée, l'actionnaire principal, la société *Malacalza Investimenti* augmentant sa part de 17,58% à 20,64%. Son second actionnaire (9,08%) est l'homme d'affaires Gabriele Volpi à travers la *Compagnia Finanziaria Lonestar SA*. Enfin, la société financière publique SGA (*Societa per la Gestione di Attivita*) en détient 5,39%, tout comme le *Credito Fondiario*.

La banque se concentre désormais sur la mise en œuvre de son plan industriel 2017-2020, approuvé le 14 septembre 2017 et dont l'objectif est d'atteindre un ratio de solvabilité CET1 de 12,5% en 2018 et de 13,9% en 2020.

Dans ce contexte, *Banca Carige* a conclu début décembre 2017 la cession d'un portefeuille de 1,2 Md€ de créances détériorées (*NPL – Non performing loans*) à *Credito Fondiario*, pour un prix de 265,7 M€, soit 22,1% de leur valeur nominale. Cela porte à environ 2,2 Md€ les cessions réalisées par *Banca Carige*, qui avait procédé en juin 2017 à la titrisation d'un portefeuille de NPL à hauteur de 938,3 M€, souscrites par la banque pour 33% de leur valeur nominale. La banque a en outre conclu avec *Credito Fondiario* un accord sur le rachat de sa plateforme de gestion des créances détériorées, s'accompagnant de la souscription d'un contrat de service pluriannuel, pour un montant de 31 M€.

En outre *Banca Carige* pourrait prochainement céder à Sga (*Societa per la Gestione di Attivita*) un portefeuille de créances détériorées d'une valeur brute de 200 M€, et mettre sur le marché un

portefeuille de créances d'une valeur brute de 500 M€ composé de crédits maritimes et de crédits immobiliers.

### **L'autorité de supervision européenne rencontre les représentants des banques italiennes**

La présidente du conseil de supervision du SSM (*Single Supervisory Mechanism*), Danièle Nouy, rencontre les représentants des principales banques italiennes et de la Banque d'Italie le 17 janvier, pour évoquer notamment la question des prêts non performants (*Non performing loans – NPL*), pour lesquels l'autorité de supervision bancaire européenne propose de renforcer les règles de provisionnement, en mettant en place un provisionnement à 100% au bout de 2 ans pour les NPL non assortis de garantie, et au bout de 7 ans pour les NPL assortis d'une garantie. Cette proposition fait l'objet d'importantes réticences en Italie.

L'année 2017 se serait conclue pour les banques italiennes par des pertes se montant à 19 Md€ sur l'exercice, ce qui revient - tout en tenant compte du résultat positif de 2015 - à une perte cumulée de 71,5 Md€ sur les 6 derniers exercices (bureau d'étude CER - *Centro Europa Recherche*).

### **Signature d'un accord-cadre italo-iranien pour financer des projets en Iran à hauteur de 5 Md€.**

La loi de finances pour 2018 introduit (art 1-260 et suivants) un nouveau dispositif destiné à « promouvoir les exportations et l'internationalisation des entreprises italiennes vers les pays qualifiés à haut risque par le GAFI (groupe d'action financière international) ». L'agence publique Invitalia pourra ainsi désormais réaliser des activités financières en soutien de projets dans ces pays, à travers une filiale dédiée (Invitalia Global Investment S.p.A) avec la garantie financière de l'Etat, dans le cadre d'un processus supervisé par le Comité interministériel pour la programmation économique (CIPE). Dans ce nouveau cadre, un accord a été signé le 11 janvier 2018 à Rome sous l'égide du ministre de l'économie et des finances, entre cette nouvelle structure et deux banques iraniennes, en vue de la mise en place d'une ligne de crédit de 5 Md€ pour le financement de projets en Iran impliquant la fourniture de services et équipements italiens dans divers domaines (infrastructures, oil & gas, énergie électrique, pétrochimie et métallurgie).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

#### Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à [rome@dgtresor.gouv.fr](mailto:rome@dgtresor.gouv.fr)). ©

#### Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome  
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.  
Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48  
ROME 00186  
ITALIE

Redigé par : Béatrice Di Piazza, Cécile Tassin.  
Coordonnée par : Federica Mercanti  
Revue par : Arnaud Guigné

**TRÉSOR**  
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique  
régional